

199913744

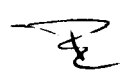
AHC SURFACE TECHNOLOGY

Société par Actions Simplifiée au capital de 228 673,53 Euros
Siège social : avenue Bade Wurtemberg, 57380 FAULQUEMONT

422 887 489 RCS METZ

28 2019 B 1264
20.19

EXTRAIT DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 29 JUIN 2018



PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président de la Société et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Associée unique, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, approuve le montant des dépenses ou charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 du même code, qui s'est élevé à 6 264 € et qui a entraîné un impôt supplémentaire de 2 088 € (hors contributions).

En conséquence, elle donne à la société MT Group France Sarl, Présidente de la Société, quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à la somme de 1 173 720,44 € de la manière suivante :

- | | |
|---|----------------|
| • à titre de dividendes, une somme de | 1 173 720,44 € |
| • ajoutée à un prélèvement sur les « autres réserves » de | 1 826 279,56 € |

Soit un total distribué de	3 000 000,00 €
Soit 200 € par action	

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée unique constate que des distributions de dividendes sont intervenues au cours des 3 derniers exercices comme suit :



Exercice	Total dividendes	Dividende / action	Soumis abattement 50% ou 40%*	Non soumis abattement 50% ou 40%
31/12/2014	290 100 €	19,34 €	19,34 €	
31/12/2015	290 100 €	19,34 €	19,34 €	
31/12/2016	200 100 €	13,34 €	13,34 €	

* Sous réserve que l'Associée puisse en bénéficier.

Cette décision est adoptée.

Certifié conforme

Le Président



AHC SURFACE TECHNOLOGY

Société par Actions Simplifiée au capital de 228 673,53 Euros
Siège social : avenue Bade Wurtemberg, 57380 FAULQUEMONT

422 887 489 RCS METZ

20-19131264
2019

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSOCIEE UNIQUE EN VUE DE SES DECISIONS A PRENDRE PAR UN ACTE SOUS SEING PRIVE LE 29 JUIN 2018



EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chère Associée,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons convoqués afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

La convocation prescrite vous a été régulièrement adressée et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera lu, dans quelques instants, le rapport rédigé par le Commissaire aux comptes en exécution de sa mission.

Au présent rapport est annexé un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Il est précisé que les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes de la société Aalberts Industries NV aux Pays-Bas.

Nous reprenons ci-après les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1/ Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice ; progrès réalisés ; difficultés rencontrées

AHC Surface Technology est spécialisée dans le traitement de surface sélectif.



L'activité de la société s'est traduite au cours de l'exercice par un chiffre d'affaires de 4 389 157 € et un bénéfice net de 1 173 720 €, après un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 1 678 871 € contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 543 048 € l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires 2017 a augmenté d'environ 34,3 % par rapport à l'exercice 2016. La partie production a légèrement augmenté sur 2017 malgré l'absence de nouveaux marchés. Par ailleurs, les ventes de machines et de pièces de rechange ont fortement progressé cette année.

2/ Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour 2018, le chiffre d'affaires est attendu stable, ou en légère baisse.

3/ Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

4/ Activité en matière de recherche et de développement

L'activité recherche et développement est centralisée au niveau du groupe Aalberts, plus précisément au sein du sous groupe AHC GmbH en Allemagne pour la partie traitement de surface.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne dispose d'aucune filiale et elle n'a effectué aucune aliénation d'actions dans le cadre de participations croisées.

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

III – INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

- **Autocontrôle**

La société ne détient aucune action d'autocontrôle.

- **Achat / vente d'actions en exécution des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce**

Nous vous informons qu'aucune acquisition ou cession d'actions n'a été effectuée en exécution des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.



- **Utilisation des autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'Associée unique**

Aucune autorisation d'augmentation de capital n'a été donnée par l'Associée unique au Président.

- **Etat de la participation des salariés au capital**

Nous vous informons qu'aucune action de la société n'est détenue par les personnes visées à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

IV – CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L. 227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, il vous sera demandé de prendre acte des conventions éventuellement intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son Président, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ; il sera fait mention des conventions nouvelles sur le registre des décisions. Sera également porté à votre connaissance les conventions éventuellement intervenues entre la Société et son Associée unique.

V - RESULTATS - AFFECTATION

1/ Modifications apportées au mode de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux normes et principes comptables en vigueur, sans aucune modification par rapport à l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation.

2/ Examen des comptes et résultats

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat suivant :

Produits d'exploitation	5 485 782 €	
Charges d'exploitation	3 829 651 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 656 131 €
Produits financiers	39 648 €	
Charges financières	16 908 €	
RESULTAT FINANCIER		22 740 €

3

Produits exceptionnels	65 489 €	
Charges exceptionnelles	2 997 €	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		62 492 €
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-
Impôt sur les bénéfices		(567 642) €
RESULTAT		1 173 720 €

Il résulte d'une comparaison entre les divers résultats de l'exercice et ceux de l'exercice précédent, l'évolution suivante :

Résultats	Exercice (12 mois)	Exercice précédent (12 mois)
Résultat d'exploitation	1 656 131 €	527 779 €
Résultat financier	22 740 €	15 269 €
Résultat exceptionnel	62 492 €	1 527 €
Résultat net	1 173 720 €	366 940 €

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est élevé à 4 389 157 € contre 3 267 684 € pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires, réalisé essentiellement à l'étranger (83,8%), correspond à des ventes de marchandises (1 574 947 €) et à des prestations de services (2 814 210 €).

Les produits d'exploitation intègrent également des reprises sur provisions et transferts de charges (10 953 €), une production stockée (185 642 €) et des autres produits (900 030 €).

Les charges d'exploitation (3 829 651 €) ont augmenté d'environ 36,2 % et correspondent principalement aux achats de marchandises (1 160 684 €), aux achats de matières premières (75 262 €), à la variation de stock (20 234 €), aux autres achats et charges externes (955 786 €), à la masse salariale (1 256 686 €), aux impôts (101 716 €), à des dotations aux comptes d'amortissement (241 121 €) et à des dotations au compte de provision pour risques et charges (18 139 €). La masse salariale est en hausse (10,9%), avec un effectif moyen salarié de 23 salariés identique à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 1 656 131 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 543 048 € au 31 décembre 2016.

Le résultat financier (bénéficiaire de 22 740 €) correspond principalement à la charge d'intérêts de la société, majoritairement liée aux escomptes clients (16 908 €), diminuée de 39 648 € de produits financiers.

Le résultat exceptionnel (bénéfice de 62 492 €) correspond majoritairement à un remboursement de CVAE sur années antérieures.



Après un impôt sur les sociétés de 567 642 €, la société a donc réalisé un bénéfice net comptable de 1 173 720 € contre un bénéfice net comptable de 366 940 € à la clôture de l'exercice précédent.

Il est précisé que la société est toujours membre du groupe fiscal dont la société Aalberts Industries France est tête de groupe.

Au cours de l'exercice, la société a effectué 55 496 € d'investissements, correspondant à des immobilisations corporelles, contre 201 520 € au cours de l'exercice précédent.

3/ Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 1 173 720,44 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- à titre de dividendes, une somme de 1 173 720,44 €
 - ajoutée à un prélèvement sur les « autres réserves » de 1 826 279,56 €
- Soit un total distribué de 3 000 000,00 €
Soit 200 € par action

4/ Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Total dividendes	Dividende / action	Soumis abattement 50% ou 40%*	Non soumis abattement 50% ou 40%
31/12/2014	290 100 €	19,34 €	19,34 €	
31/12/2015	290 100 €	19,34 €	19,34 €	
31/12/2016	200 100 €	13,34 €	13,34 €	

* Sous réserve que l'Associée puisse en bénéficier.

5/ Dépenses non déductibles fiscalement / frais généraux

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 6 264 € non déductible du résultat fiscal au regard des dispositions de l'article 39-4 du même code, ce qui a entraîné un impôt supplémentaire de 2 088 € (hors contributions).

Il vous est par ailleurs précisé qu'aucune information n'a à être mentionnée au titre des dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts.



6/ Dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux exercices précédents, du solde des dettes fournisseurs et comptes rattachés, par date d'échéance :

Au 31 décembre 2016, les comptes fournisseurs et rattachés présentaient les soldes suivants :

Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
102 049 €	62 100 €	39 698 €	251 €	€

Au 31 décembre 2017, les comptes fournisseurs et rattachés présentaient les soldes suivants :

Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
185 178 €	130 306 €	54 507 €	365 €	€

-o0o-

Après avoir pris connaissance du rapport établi par le Commissaire aux comptes de la Société, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils viennent de vous être présentés, d'affecter le bénéfice enregistré tel qu'indiqué ci-dessus et de me donner quitus de ma gestion.

Le Président,


MT Group France
représentée par **Oliver Jaeger**

Exemplaire Greffe

28 2019 B 1264
2019



AHC SURFACE TECHNOLOGY

Société par Actions Simplifiée

Avenue Bade Wurtemberg
57380 FAULQUEMONT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

AHC SURFACE TECHNOLOGY

Société par Actions Simplifiée

Avenue Bade Wurtemberg
57380 FAULQUEMONT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'associé unique de la société AHC SURFACE TECHNOLOGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AHC SURFACE TECHNOLOGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

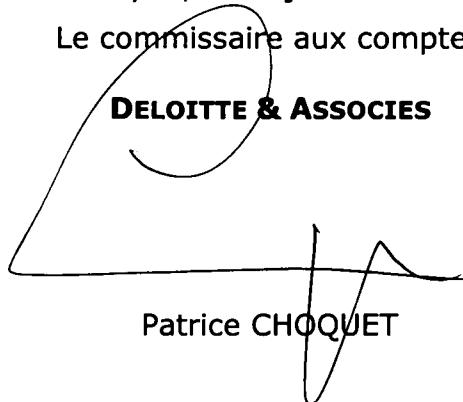
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 14 juin 2018

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a series of smaller loops and strokes on the right, crossing the horizontal line of the name below.

Patrice CHOQUET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
 Adresse de l'entreprise : RUE BADE WURTEMBERG 57380 FAULQUEMONT Durée de l'exercice précédent* : 12
 Numéro SIRET* : 42288748900025

Déclaration souscrite en Euros		Exercice N, clos le : 31/12/2017			31/12/2016
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ*					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA		0	
	Frais d'établissement*	AB	AC	0	0
	Frais de recherche et de développement*	AD	AE	0	0
	Concession, brevets et droits similaire	AF	68 339 AG	68 339	0 1 563
	Fonds commercial (1)	AH	AI	0	0
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	0	0
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	0	0
	Terrains	AN	190 000 AO	190 000	190 000
	Constructions	AP	757 843 AQ	446 827	311 016 352 917
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR	3 368 911 AS	2 264 885	1 104 026 952 099
	Autres immobilisations corporelles	AT	132 365 AU	92 189	40 175 37 982
	Immobilisations en cours	AV	35 701 AW	35 701	331 983
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX	AY	0	0
	Participations évalués par mise en équivalence	CS	CT	0	0
	Autres participations	CU	CV	0	0
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	0	0
	Autres titres immobilisés	BD	BE	0	0
	Prêts	BF	BG	0	0
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	0	0
TOTAL (II)		BJ	4 553 160 BK	2 872 241	1 680 919 1 866 544
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL	136 088 BM	136 088	156 323
		BN	260 781 BO	260 781	75 139
		BP	BQ	0	0
		BR	BS	0	0
		BT	BU	0	0
	CRÉANCES	BV	BW	0	0
		BX	1 436 164 BY	1 436 164	286 472
		BZ	4 082 373 CA	4 082 373	1 821 606
	DIVERS	CB	CC	0	0
		CD	CE	0	0
		CF	205 CG	205	1 893 511
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	4 325 CI	4 325	895
	TOTAL (III)	CJ	5 919 936 CK	5 919 936	4 233 946
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL		0	0
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		0	0
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN		0	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	10 473 096	1A 2 872 241	7 600 855 6 100 490
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an		(3) Part à plus d'un an	CP
Clause de réserve de propriété :		immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		AHC SURFACE TECNOLOGY			
(Ne pas reporter le montant des centimes)*				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)		DA	228 674	228 674
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	22 867	22 867
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) B1		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* EJ		DG	4 964 936	4 798 096
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 173 720	366 940
	Subvention d'investissement		DJ	7 385	7 595
	Provisions réglementées*		DK		
	TOTAL (I)		DL	6 397 582	5 424 172
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ	107 865	89 726
	TOTAL (III)		DR	107 865	89 726
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	3 743	
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) EI		DV	2 642	77 635
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	456 827	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	185 178	102 049
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =		DY	411 041	360 850
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	16 910	42 410
	Autres dettes		EA	19 067	3 648
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	1 095 408	586 592	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	7 600 855	6 100 490	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	638 580
(5)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	3 743	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise :		AHC SURFACE TECNOLOGY							
			Exercice N				Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	21 185	FB	1 553 762	FC	1 574 947	782 027	
	Production vendue biens*	FD		FE		FF	0	0	
		services*	FG	689 894	FH	2 124 316	FI	2 814 210	2 485 658
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	711 079	FK	3 678 078	FL	4 389 157	3 267 684	
	Production stockée*						FM	185 642	53 567
	Production immobilisée*						FN		
	Subvention d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	10 953	16 703
	Autres produits (1) (11)						FQ	900 030	37
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 485 782	3 337 991
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 160 684	596 516	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	75 262	73 058	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	20 234	-1 141	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	955 786	687 962	
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	101 716	94 185	
	Salaires et traitements*					FY	905 743	819 203	
	Charges sociales (10)					FZ	350 943	313 716	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :		{	- dotations aux amortissements*		GA	241 121	210 443
					- dotations aux provisions *		GB		
		- sur actif circulant : dotations aux provisions				GC			
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	18 139	16 198	
	Autres charges (12)					GE	23	71	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 829 651	2 810 212
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 656 131	527 779	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	39 648	31 300	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	39 648	31 300
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	16 908	16 031	
	Différence négative de change					GS			
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	16 908	16 031
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	22 740	15 269	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	1 678 871	543 048	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECNOLOGY				Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		65 279	3 533
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		210	210
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		65 489	3 743
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE		2 997	2 006
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		0	211
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		2 997	2 217
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		62 492	1 527
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK		567 642	177 635
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		HL		5 590 919	3 373 035
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		HM		4 417 199	3 006 095
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN		1 173 720	366 940
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) produits de locations immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		65 279	3 533
	(3) - crédit-bail mobilier *	HP			
	- crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	IH		2 997	1 276
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1		10 953	9 743
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		900 000	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs
ECART SUR PROVISION 2016				2 997	1 319
REMBOURSEMENT CVAE 2014-2015-2016					63 960

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

AHC

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 2

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
--

Présentation de la société

AHC est spécialisée dans le traitement de surface.

Faits caractéristiques de l'exercice

Le chiffre d'affaires de l'activité traitement est en légère augmentation depuis 2016 mais AHC est toujours victime de l'arrivée en fin de vie de pièces séries et du manque de nouveaux projets.

En 2017, AHC a réalisé une vente de machine pour 1 090 k€ ainsi qu'une licence qui figure en « autres produits » pour 900 K€.

Il est à noter que le compte courant BNP débiteur est présenté dans les comptes dans le poste « Groupe et associés » conformément à la convention de centralisation de trésorerie dont la société centralisatrice est Aalberts Industries Finance BV.

En matière de CICE, la société AHC a opté pour une présentation en diminution des charges de personnel.

Evénements post clôture

RAS

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le code du commerce et le plan comptable général conformément au règlement n°2016-07 de l'arrêté ministériel du 4 novembre 2016.

A noter qu'en application de l'avis 2004-15 du CNC adopté par le règlement CRC 2004 06 du 23 novembre 2004 et du CRC 2002-10 applicable au 1^{er} janvier 2005 dans les sociétés françaises, il est rappelé que les durées d'amortissement actuellement mises en œuvre correspondent aux durées d'utilisation estimée des biens, et que la société applique dans la mesure du possible une approche par composant.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis sur la base des coûts historiques.

La recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, ces médailles ne sont pas régies par les règles comptables spécifiques aux engagements de retraites et assimilés mais entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) pour les biens acquis à titre onéreux, ou à leur coût de production pour les biens produits.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

L'amortissement d'un actif par composant devenant la règle, un plan d'amortissement propre à chaque composant a été retenu lorsque cette méthode trouvait à s'appliquer.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

- Constructions	entre 15 et 33 ans
- Agencements et aménagements divers	entre 10 et 15 ans
- Installations techniques de traitement thermique et de surface	entre 10 et 15 ans
- Mobilier	entre 5 et 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	entre 5 et 8 ans
- Matériel de transport d'exploitation	entre 5 et 8 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Stocks

Les stocks, essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement thermique et de surface des pièces confiées par les clients, sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les consommables en stocks ne sont dépréciés qu'en cas d'obsolescence ou de dégradation les rendant impropres à l'utilisation dans le cadre des opérations de traitement thermique et de surface.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette valeur d'inventaire tient compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les éventuelles couvertures souscrites en matière d'assurance crédit client sont prises en considération pour les calculs de dépréciation.

Provisions

Litiges :

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Provisions réglementées :

L'amortissement dégressif n'étant plus pratiqué depuis plusieurs exercices le poste « amortissements dérogatoires » est devenu nul. Désormais seul le mode d'amortissement linéaire est utilisé.

Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :

Une provision est comptabilisée le cas échéant, lorsque la valeur actuelle des immobilisations corporelles et incorporelles ne permettent pas de couvrir leur valeur comptable. La valeur actuelle a été retenue comme étant la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Indemnités de départ à la retraite :

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite de la rotation du personnel et des tables de mortalités.

Chiffre d'affaires

Les prestations de services sont enregistrées en produits au moment de la déclaration de fin de traitement.

Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du jour de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

III. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de licences et logiciel pour 68 K€.

La dotation aux amortissements est de 2 K€ au titre de l'exercice 2017.

La société n'a pas cédé ou mis au rebut d'immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2017.

(en K€)	31/12/16	Aug.	Dim.	31/12/17
Logiciels	68	0	-	68
Total valeurs brutes	68	0	-	68
Amort. Logiciel	67	2	-	69
Total amortissements	67	2	-	69

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées de constructions et de leurs agencements, installations techniques de traitement de surface, mobilier, matériel de bureau et informatique pour une valeur brute de 4 483 K€ au 31 décembre 2017 contre 4 444 K€ au 31 décembre 2016.

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 55 K€ au 31 décembre 2017 correspondant essentiellement à du matériel industriel et informatique, des en-cours sur du matériel industriel contre 221 K€ au 31 décembre 2016.

La dotation aux amortissements s'élève à 239 K€ au titre de l'exercice 2017 contre 208 K€ au 31 décembre 2016.

La société a mis hors service une immobilisation au cours de l'exercice 2017 pour 16 K€.

(en K€)	31/12/16	Aug.	Dim.	31/12/17
Terrains	190			190
Constructions	757			757
Matériel Industriel	3 047	337	16	3 368
Installations générales, agencements et aménagements divers	37	15		52
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	81			81
Immobilisations corporelles en-cours	332	55	352	35
Avances et acomptes				
Total valeurs brutes	4 444	407	368	4 483
Amort. Terrains				
Amort. Constructions	405	42		447
Amort. Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 095	185	16	2 264
Amort. Installations générales, agencements et aménagements divers	32	2		34
Amort. Matériel de transport				
Amort. Matériel de bureau et informatique, mobilier	48	10		58
Total amortissements	2 580	239	16	2 803

3.3 Immobilisations financières

NEANT

3.4 Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients pour 136 K€ et de travaux en-cours pour 261 K€.

3.5 Echéance des créances

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

Au 31 décembre 2017, les autres créances sont composées de créances fiscales et sociales pour 44 K€ (21 K€ de créances fiscales et sociales au 31 décembre 2016) ainsi que de 3 982 K€ de créances envers Aalberts Industries Finance BV conformément à la convention de centralisation de trésorerie évoquée dans les faits caractéristiques.

3.6 Capital social

Le capital social s'élève à 229 K€ et se compose de 15 000 actions au nominal de 15.24 € chacune.

3.7 Capitaux propres - Variation

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2016	5 424
Bénéfice de l'exercice	1 174
Distribution de dividendes	(200)
Autres mouvements	néant
Capitaux propres au 31 décembre 2017	6 398

3.8 Provisions

(en K€)	31/12/16	Aug.	Dim.	31/12/17
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Total	0	0	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Litiges				
Garanties données aux clients				
Pertes sur marché à terme				
Amendes et pénalités				
Pertes de change				
Pensions et obligations	89	18		107
Renouvellement des immobilisations				
Gros entretien et grandes révisions				
Charges sociales et charges fiscales				
Pour risques et charges	0			
Total	89	18		107
DEPRECIATIONS				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Clients				
Autres dépréciations				
Total	0	0	0	0

Provisions de départ en retraite

La méthode préférentielle recommandée par l'avis CNC 03-R.01 est appliquée par la société, qui comptabilise la provision pour couvrir les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite selon la méthode du corridor. Suivant cet avis, les engagements de fin de carrière sont évalués selon la méthode préconisée par IAS 19, c'est-à-dire la méthode des unités de crédit projetée avec salaires de fin de carrière.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	2017	2016
Taux d'inflation	2.00%	2.00%
Taux de croissance des salaires	2.00%	2.00%
Taux d'actualisation	1.50%	2.00%
Taux moyen de charges patronales	44.7% - 45.7%	44.7% - 45.7%
Initiative du départ à la retraite	Oui	Oui
Tables de mortalité	Insee 2012-2014	Insee 2012-2014
Age départ retraite	De 60 ans à 62 ans	De 60 à 62 ans

3.9 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an.

Au 31 décembre 2017, les autres dettes sont composées de dettes fiscales et sociales à payer s'élevant à 26 K€ (4 K€ au 31 décembre 2016).

3.10 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	Entreprises liées	lien de participation
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Avances et acomptes sur immobilisations Participations Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières		
CREANCES Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances dont Cash Pool BNP Capital souscrit appelé non versé	3 982	
DETTES Emprunts obligataires et convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes Fournisseurs et comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (compte courant –solde IS)	(-11) 3	

3.11 Produits à recevoir

Les produits à recevoir au 31 décembre 2017 concernent principalement des autres créances pour 56 K€ dont 43 K€ de CICE (48 K€ au 31 décembre 2016) .

3.12 Charges à payer

(en K€)	2016	2016
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	24	34
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
- Personnel et comptes rattachés	221	201
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	118	108
- Etat et autres collectivités publiques	26	0
AUTRES DETTES	4	4

3.13 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2017 sont principalement constituées de charges courantes et récurrentes.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

(en K€)	2017	2016	Variation
France	771	995	
Etranger	3 678	2 273	
Total	4 389	3 267	34.34 %

4.2 Produits et charges financiers

(en K€)	2017	2016
Escomptes obtenus	0	0
Escomptes accordés	(17)	(16)
Intérêts sur fonds de participation	0	0
Autres produits (charges) financiers	40	31
Produit net (charge)	23	15

4.3 Résultat exceptionnel

(en K€)	2017	2016
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles		
Coût net sur litige / restructuration		
Autres	62	2
Produit net (charge)	62	2

4.4 Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

(en K€)	Montant au 31/12/17 avant impôt	Montant de l'impôt dû	Montant au 31/12/17 après impôt	Montant au 31/12/2016 après impôt
Résultat courant	1 679	546	1 133	364
Résultat exceptionnel	62	21	41	2
Dettes d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs				
TOTAL	1 741	567	1 174	366

4.5 Accroissement et allégement de la dette future d'impôt

Non applicable

4.6 Charges et produits financiers réalisés avec des entreprises liées

(en K€)	2017	2016
Autres produits (charges) financiers	36	31
Produit net (charge)	36	31

V. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société AALBERTS INDUSTRIES NV domiciliée à l'adresse suivante :

Sanderburgerlaan 4
3947 CS Langbroek
The Netherland

5.2 Engagements financiers

Crédit bail

Aucun crédit bail n'est en-cours.

5.3 Effectifs moyens

	2017	2016
- Ingénieurs et Cadres	3	3
- Agents de maîtrise	7	7
- Employés	2	2
- Ouvriers	11	11
Total	23	23

5.4 Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la société est membre du groupe fiscal formé par la société Aalberts Industries France SNC. Les modalités de la convention d'intégration fiscale applicable prévoient l'appréhension par la société intégrante des économies d'impôt générées par les sociétés membres intégrées. Les versements d'acomptes et le calcul de l'impôt sont effectués comme si la société membre était seule redevable de l'impôt.

5.5 Parties liées

Pour information, aucune transaction significative avec les parties liées qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales de marché n'est à signaler.

1

BILAN - ACTIF

2019B1264 N° 2050-SD 2018
2019

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise RUE BADE WURTEMBERG 57380 FAULQUEMONT Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 4 2 2 8 8 7 4 8 9 0 0 0 2 5 Néant ☐

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 7	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	68 339	AG	68 339
	Fonds commercial (I)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN	190 000	AO	190 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	757 843	AQ	446 827
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 368 911	AS	2 264 885
	Autres immobilisations corporelles	AT	132 365	AU	92 189
	Immobilisations en cours	AV	35 701	AW	35 701
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
TOTAL (II)		BJ	4 553 160	BK	2 872 241
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	136 088	BM	136 088
	En cours de production de biens	BN	260 781	BO	260 781
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 436 164	BY	1 436 164
	Autres créances (3)	BZ	4 082 373	CA	4 082 373
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD		CE
Disponibilités		CF	205	CG	205
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	4 325	CI	4 325
	TOTAL (III)	CJ	5 919 936	CK	5 919 936
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	10 473 096	IA	7 600 855

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2018

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise		AHC SURFACE TECHNOLOGY		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 228 674)			DA	228 674	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	22 867	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	4 964 936	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 173 720	
	Subventions d'investissement			DJ	7 385	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	6 397 582	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	107 865	
	TOTAL (III)			DR	107 865	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	3 743	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	2 642	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	456 827	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	185 178	
	Dettes fiscales et sociales			DY	411 041	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	16 910	
	Autres dettes			EA	19 067	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 095 408		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	7 600 855		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
			Écart de réévaluation libre		ID	
			Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	638 580	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	3 743	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	21 185	FB	1 553 762	FC	1 574 947
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE		FF	
		FG	689 894	FH	2 124 316	FI	2 814 210
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	711 079	FK	3 678 078	FL	4 389 157
	Production stockée*				FM	185 642	
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	10 953	
	Autres produits (1) (11)				FQ	900 030	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	1 160 684	
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	75 262	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	20 234	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	955 786	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	101 716	
	Salaires et traitements*				FY	905 743	
	Charges sociales (10)				FZ	350 943	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	241 121
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	18 139	
	Autres charges (12)				GE	23	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 656 131
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	39 648
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	39 648
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	16 908
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	16 908
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	22 740
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 678 871

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

D

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	68 339	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG	190 000	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9			KJ	603 411	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1			KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2		KP	154 432	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3		KS	3 047 290	KT		KU	337 278	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	37 081	KW		KX	14 500		
	Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	80 783	LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	331 983	LI		LJ	55 496	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	4 444 981	LO		LP	407 274	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V		
	TOTAL IV				LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	4 513 321	ØH		ØJ	407 274		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
						1		2		3	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	68 339	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	190 000	LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	603 411	MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
	Inst. gales, agents et am. des constructions				IS		MG	154 432	MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	15 657	MK	3 368 911	ML
	Autres immobilisations	Inst. gales, agents, aménagements divers			IU		MM	51 581	MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	80 783	MT		MU
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY	351 778	MZ	35 701	NA		NB
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF
	TOTAL III				IY	351 778	NG	15 657	NH	4 483 820	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IO		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G
	TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	351 778	ØK	15 657	ØL	4 553 160	ØM	

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2018

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: AHC SURFACE TECHNOLOGY

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>AHC SURFACE TECHNOLOGY</u>	Néant ☐ *
---	----------------------------------

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *
----------------	--

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	66 776	PF	1 563	PG		PH	68 339
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	404 927	PW	41 900	PX		PY	446 827
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	2 095 191	QA	185 351	QB	15 657	QC	2 264 885
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	31 263	QE	2 026	QF		QG	33 289
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	48 620	QM	10 281	QN		QO	58 901
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	2 580 000	QV	239 558	QW	15 657	QX	2 803 902
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	2 646 776	ØP	241 121	ØQ	15 657	ØR	2 872 241

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES
----------------	---

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C	
----------------	--

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		AHC SURFACE TECHNOLOGY		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	89 726 4Y	18 139 4Z	107 865 5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	89 726 TV	18 139 TW	107 865 TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	89 726 UB	18 139 UC	107 865 UD	
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	18 139 UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise AHC SURFACE TECHNOLOGY

[illegible]

④

Désignation de l'entreprise AHC SURFACE TECHNOLOGY

[illegible]

Désignation de l'entreprise AHC SURFACE TECHNOLOGY

[illegible]

Désignation de l'entreprise :		AHC SURFACE TECHNOLOGY		Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	1 436 164	1 436 164			
	Créance représentative de titres / Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	44 264	44 264		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	3 982 275	3 982 275			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	55 834	55 834			
	Charges constatées d'avance	VS	4 325	4 325			
	TOTAUX		VT	5 522 862	VU	5 522 862	VV
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 743	3 743			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 642	2 642			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	185 178	185 178			
Personnel et comptes rattachés		8C	221 541	221 541			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	163 397	163 397			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	26 103	26 103			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	16 910	16 910			
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	19 067	19 067			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	638 580	VZ	638 580		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :		WA	
	de son conjoint		moins part déductible *				WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	6 264	XC	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	2 143	XD	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		XE	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	18 139	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		XY	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						YI	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						YJ	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	YK	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				Y8	
			- imposées aux taux de 0 %				Y9	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				Y0	
		- Plus-values soumises au régime des fusions				Y1		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3c et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	Y2	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	Y3	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	Y4	
						1 767 908	Y5	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
			- imposées au taux de 0 %					
			- imposées au taux de 19 %					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
			- imputées sur les déficits antérieurs					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	Y6	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							
	Majoration d'amortissement*							
	Abattement sur les bénéfices et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Toutes entreprises innovantes (art.44 septies A)	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 quinquies)	L6	Société investissements innovateurs (art. 208C)		K3	Zone de reconstructions de la dette (44 septies)	
		ZEP-JE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quinquies)	
								PC
							Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	21 752	Créance déduite par le report en arrière de déficit	ZI	Y7
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI	Y8	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	Y9	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							Y0	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	
							Y1	
							Y2	
							Y3	
							Y4	
							Y5	
							Y6	
							Y7	
							Y8	
							Y9	
							Y0	

N° 2058-A-SD

[illegible]

N° 2058-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>AHC SURFACE TECHNOLOGY</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	233 625	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
PROVISIONS RETRAITE	8X	18 139	8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	18 139	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD2018

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise AHC SURFACE TECHNOLOGY										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	366 940		Dividendes		ZD	166 840	
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZE	200 100	
							Report à nouveau		ZF		
	TOTAL I			ØF	366 940		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	366 940
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						J7		YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance								YT	98 875	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8	43 365	XQ	43 636	
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU	46 906	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	498 774	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		ST	267 595	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	955 786	
									YW	41 776	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								9Z	59 940	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		YX	101 716	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YY	130 739	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YZ	170 442	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								ØB	882 147	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*								ØS		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ZK	%	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										
	— Numéro de centre de gestion agréé*				XP	— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	1 702 928	Plus-values à 15%		JK		Plus-values à 0%		JL
					Plus-values à 19%		JM		Imputations		JC
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%		JN		Plus-values à 0%		JO
					Plus-values à 19%		JP		Imputations		JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	41 412 131 900027			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	CHARRIOT ST 29102004	15 657		15 657	
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭		(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

N° 2059-A-SD

[illegible]

[illegible]

4

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY

Néant ☐ *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 % .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) .

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M (art. 219 I a sexies-0 du CGI) .

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>AHC SURFACE TECHNOLOGY</u>	Néant ☐ *
---	----------------------------------

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD2018

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : AHC SURFACE TECHNOLOGY				Néant ☐ *		
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : SNC AALBERTS INDUSTRIES FRANCE 414121319						
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois 1 2		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	4 389 157	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	900 000	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	5 289 157	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	30	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD	185 642	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	185 672	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				ON	1 366 901	
Variation négative des stocks				OQ	20 234	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	781 195	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	271	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	23	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	2 168 624	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	3 306 206
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	3 306 206	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)				GX	5 289 157	
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	23	
Période de référence	GY	du	01012017	GZ	au 31122017	
Date de cessation					HR	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs						
Effectif moyen du personnel : *				YP	23	
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

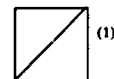
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 4 2 2 8 8 7 4 8 9 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AHC SURFACE TECHNOLOGY

ADRESSE (voie) RUE BADE WURTEMBERG

CODE POSTAL 57380

VILLE FAULQUEMONT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 15000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SNC Dénomination AALBERTS INDUSTRIES FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 4 1 4 1 2 1 3 1 9 % de détention 100 Nb de parts ou actions 15000

Adresse : N° 3 Voie AVENUE LAENNEC

Code Postal 72000 Commune LE MANS Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)☐ (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 7

N° SIRET 4 2 2 8 8 7 4 8 9 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AHC SURFACE TECHNOLOGY

ADRESSE (voie) RUE BADE WURTEMBERG

CODE POSTAL 57380

VILLE FAULQUEMONT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE p5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.